

Initiative »Neuer Anfang«

Dialogforum Weltkirche e.V.

Benzstraße 9, 41462 Neuss
kontakt@neueranfang.online
www.neueranfang.online

Les évêques allemands formulent un guide qui rompt l'unité de l'Eglise universelle.

L'initiative Nouveau départ documente ici sa lettre, en grande partie restée sans réponse, adressée aux évêques de la « Conférence commune ». Les questions qui y sont soulevées sont d'intérêt public et international, car le guide contredit l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

Les évêques de la « Conférence commune des membres de la Conférence épiscopale allemande et du Comité central des catholiques allemands (ZdK) » ne sont pas prêts à reconnaître la norme éthique fondamentale de l'éthique sexuelle catholique en vigueur depuis 2000 ans, comme ils l'affirment dans Fiducia Supplicans :

que « l'Eglise n'a jamais considéré comme moralement acceptable que la relation sexuelle vécue dans le cadre du mariage... ».

La question est la suivante : respectent-ils la norme éthique fondamentale de Fiducia Supplicans ?

Neuf des dix évêques allemands concernés ne peuvent pas se prononcer à ce sujet.

En ce qui concerne la pratique des bénédictions, Fiducia Supplicans et le document sont diamétralement opposés. Fiducia Supplicans demandait explicitement une pratique non rituelle, alors que le guide suggère une pratique rituelle. Cela implique une contradiction entre l'orthodoxie et l'orthopraxie.

Le 23 avril 2025, l'initiative Nouveau départ a publié une note de protestation contre le « Guide pour les pasteurs sur la bénédiction ecclésiastique des couples non mariés ». Le document a été adopté le 4 avril 2025 par la « Conférence commune des membres de la Conférence épiscopale allemande et du Comité central des catholiques allemands (ZdK) » et publié le 23 avril sur le site web de la Conférence épiscopale allemande. Suite à cela, l'initiative Nouveau départ a demandé aux dix évêques membres de la « Conférence commune », dans une lettre personnelle, de prendre position sur le guide et sur leur vote.

Un seul évêque nous a fait part de son vote, dans le sens biblique du « oui, oui ; non, non ». L'archevêque de Berlin, Heiner Koch, a fait savoir par l'intermédiaire de son conseiller théologique qu'il ne souhaitait pas rendre public son vote. Dans la lettre reçue hier, le référent a fait référence à une déclaration de l'archevêché de Berlin intitulée « Bénédiction des personnes ». L'Initiative Nouveau Départ considère cette déclaration comme un regrettable subterfuge.

Une semaine après l'envoi de la lettre, aucune réponse n'avait été reçue des (archi)évêques Marx, Kohlgraf, Gössl, Gerber, Bätzing ainsi que des évêques auxiliaires Theising, Brahm et Holtkotte.

L'Initiative Nouveau Départ estime préoccupant que les évêques de l'Eglise catholique, appelés à être des témoins publics en raison de leur ministère sacramentel et tenus à ce témoignage, se cachent derrière une conférence semi-anonyme et sans pertinence canonique. La non-réponse est aussi une réponse.

En raison du refus de 80% des évêques interrogés, l'initiative Nouveau départ se voit contrainte de publier le contenu de la lettre. Les questions soulevées sont ainsi également soumises au débat public. Ainsi, tous les catholiques peuvent reprendre ces questions et les poser à leur évêque de manière appropriée et respectueuse.

Lisez ici le texte intégral de la lettre adressée aux évêques concernés :

Monsieur l'évêque NN,

Le 23 avril 2025, deux jours après la mort du pape François, le site Internet de la Conférence épiscopale allemande a publié, en annexe à un communiqué de presse, le document « Handreichung ... für die Praxis der Segnung nicht kirchlich verheirateter Paare » (Guide pratique pour la bénédiction des couples non mariés à l'Église), rédigé par la « Conférence commune des membres de la Conférence épiscopale allemande et du Comité central des catholiques allemands (ZdK) ». Vous êtes membre de cette « Conférence commune » et avez donc participé à l'adoption du texte du « document pratique ». Vous avez pu l'approuver, vous abstenir ou voter contre, nous ne le savons pas. Étant donné que ce document touche à des questions doctrinales importantes pour l'unité de la *lex orandi* et de la *lex credendi*, nous aimerions connaître plus précisément votre position en tant qu'évêque. Nous souhaitons nous concentrer sur deux questions :

1. Le « document d'orientation » élaboré en commun (?) souhaite faire des propositions pour « les conditions-cadres et l'organisation des bénédictions », en tenant compte de « la manière dont la bénédiction est célébrée, du lieu, de l'esthétique générale » et en s'appuyant sur « des paroles tirées de l'Écriture Sainte » et sur « des textes bibliques adaptés à la situation », qui sont « récités et, le cas échéant, expliqués dans le cadre de la bénédiction ». Il est tout à fait évident que ces « propositions » visent à introduire et à légitimer des célébrations soigneusement préparées (donc rituelles), planifiées (donc non spontanées) et communautaires (donc publiques et liturgiques). Le document est donc en contradiction explicite avec *Fiducia supplicans*, qui interdit expressément les célébrations de bénédiction organisées (« ... aucune forme de rite liturgique ou de bénédiction similaire... »). *Fiducia supplicans* n'autorise que ce que l'Église a toujours autorisé à tous les chrétiens : la prononciation de prières de bénédiction pour « les personnes qui viennent spontanément demander une bénédiction ». Comme le précise *Fiducia supplicans*, leur forme « ne doit pas être fixée de manière rituelle par les autorités ecclésiastiques ». Même si aucune formule liturgique n'est directement prescrite, il est évident qu'une pratique liturgique et rituelle en contradiction flagrante avec *Fiducia supplicans* est légitimée, recommandée et normalisée. Or, *Fiducia supplicans* est un document contraignant qui exige l'obéissance à la loi et l'adhésion à ses aspects doctrinaux. Cela vaut a fortiori pour un évêque de l'Église catholique.

Question : En votre qualité d'évêque de l'Église catholique, avez-vous approuvé ce document ?

2. Fiducia supplicans réaffirme la conviction fondamentale de l'Église, vieille de 2000 ans, selon laquelle « l'Église n'a toujours considéré comme moralement licites que les relations sexuelles vécues dans le mariage. ... » Par conséquent, l'Église « n'est pas habilitée [...] à conférer de quelque manière que ce soit une forme de légitimité morale à une union qui se présente comme un mariage ou une pratique sexuelle extraconjugale ».

Question : En votre qualité d'évêque de l'Église catholique, partagez-vous pleinement cet enseignement réaffirmé par le pape François dans Fiducia supplicans ?

Nous vous posons ces questions avec une profonde inquiétude pour l'unité de l'Église universelle, dont vous êtes le garant en tant qu'évêque. Déjà, certains diocèses se soustraient à l'unité de l'Église universelle et sèment une grande confusion parmi les fidèles, comme le diocèse d'Osnabrück, où l'on peut désormais lire sur le site Internet (qui mentionne explicitement la sexualité des couples hors mariage) : « Suite à une décision du Synodalweg en Allemagne, les célébrations de bénédiction pour les couples qui s'aiment sont désormais possibles. Nous encourageons les couples qui souhaitent placer leur relation sous la bénédiction de l'Église à s'adresser à leur pasteur local ou au diocèse. »

« Il existe de nombreux couples qui s'aiment, se traitent avec respect et dignité et vivent leur sexualité dans le respect d'eux-mêmes, de l'autre et dans la responsabilité sociale. Cependant, tous ne peuvent ou ne veulent pas contracter un mariage sacramentel. Heureusement, il existe une bénédiction spécialement destinée à ces couples. Afin que leur bonheur soit encore renforcé par quelque chose qui consolide tout le bien qui réside dans leur amour. »

Nous vous prions de bien vouloir répondre personnellement à ces trois questions dans un délai d'une semaine. L'absence de réponse sera également considérée comme une réponse négative. En effet, conformément à la « directive », la clarté de votre témoignage pour la foi de l'Église est devenue discutable. Nous rendrons cette réponse publique, car en tant qu'évêque de l'Église catholique, vous êtes appelé à être un témoin public et vous avez l'obligation de rendre ce témoignage. Vous ne pouvez vous soustraire à cette obligation qu'en rompant avec la communauté de foi de l'Église.

Avec nos salutations cordiales

Pour l'initiative « Neuer Anfang »

signé

Martin Brüske Bernhard Meuser